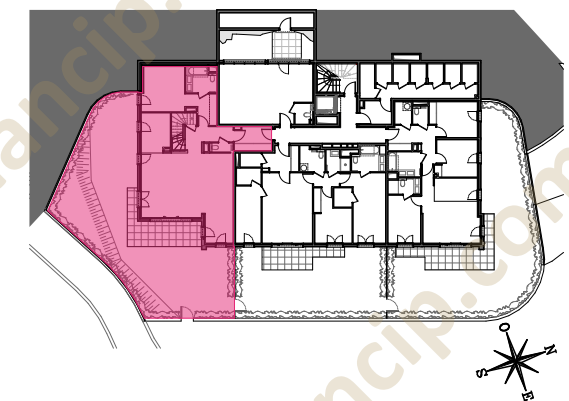




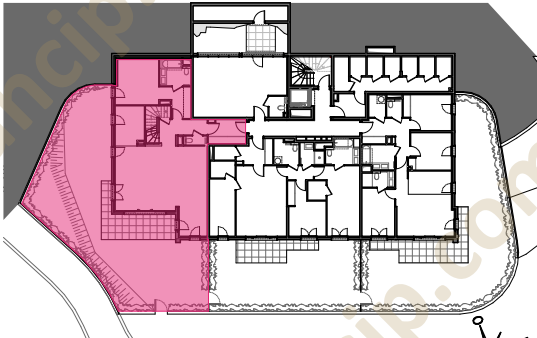
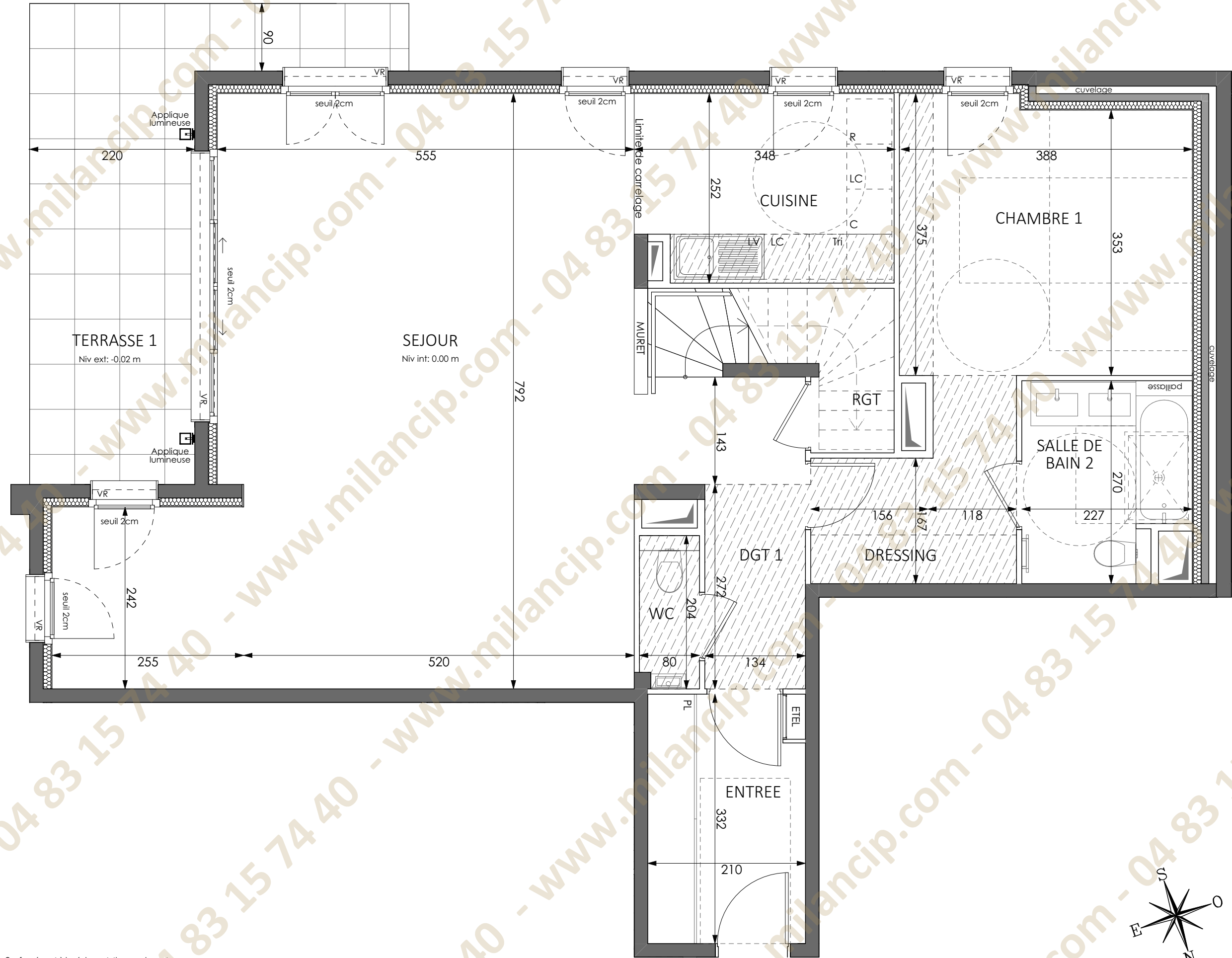
ENTREE	6,78 m ²
SEJOUR	49,17 m ²
CUISINE	8,41 m ²
CHAMBRE MASTER	23,02 m ²
CHAMBRE 1	19,92 m ²
CHAMBRE 2	15,47 m ²
SALLE DE BAIN 1	6,99 m ²
SALLE DE BAIN 2	5,53 m ²
SALLE D'EAU	4,50 m ²
RANGEMENT	1,47 m ²
BUANDERIE	2,92 m ²
DEGAGEMENT 1	6,86 m ²
DEGAGEMENT 2	3,36 m ²
WC	1,44 m ²

SURFACE TOTALE HABITABLE	155,84 m²
TERRASSE 1	16,64 m²
TERRASSE 2	5,21 m²
JARDIN 1	128,92 m²
JARDIN 2	46,89 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	353,50 m²

	trappe d'accès entretien VMC		sèche-serviette ballon d'eau chaude
VR	volet roulant	R	réfrigérateur
GC	garde corps	LV	lave vaisselle
	soffite/faux plafond	LL	lave linge
ETEL	esp tech elec du logt	C	cuisson
PL	placard	TRI	tri sélectif
---	retombée de poutre	LC	linéaire complémentaire
		K	kitchenette
	fenêtre		p ^t coulissante
			porte fenêtre
			fe. oscillo- battante
			fenêtre fixe

EVOLUTIF	PMR
----------	-----

b2011 y 1 Sa aduufi Osa Rsa Lifi Oni Ura Siku2011 Ri Saaly3a 22y0 02 Y Lwasa R1 ya 08fisa Rsa Lwasa 20 Ifa as aSiku2011 55a Y2Rifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage ou refroidissement, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »



APPARTEMENT DE 4 PIECES DUPLEX
n° 03 au Rez-de-Jardin

NIVEAU BAS

LEGENDE

2/3

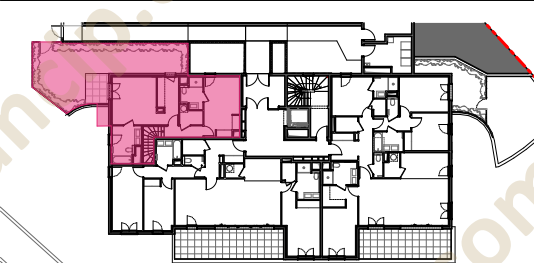
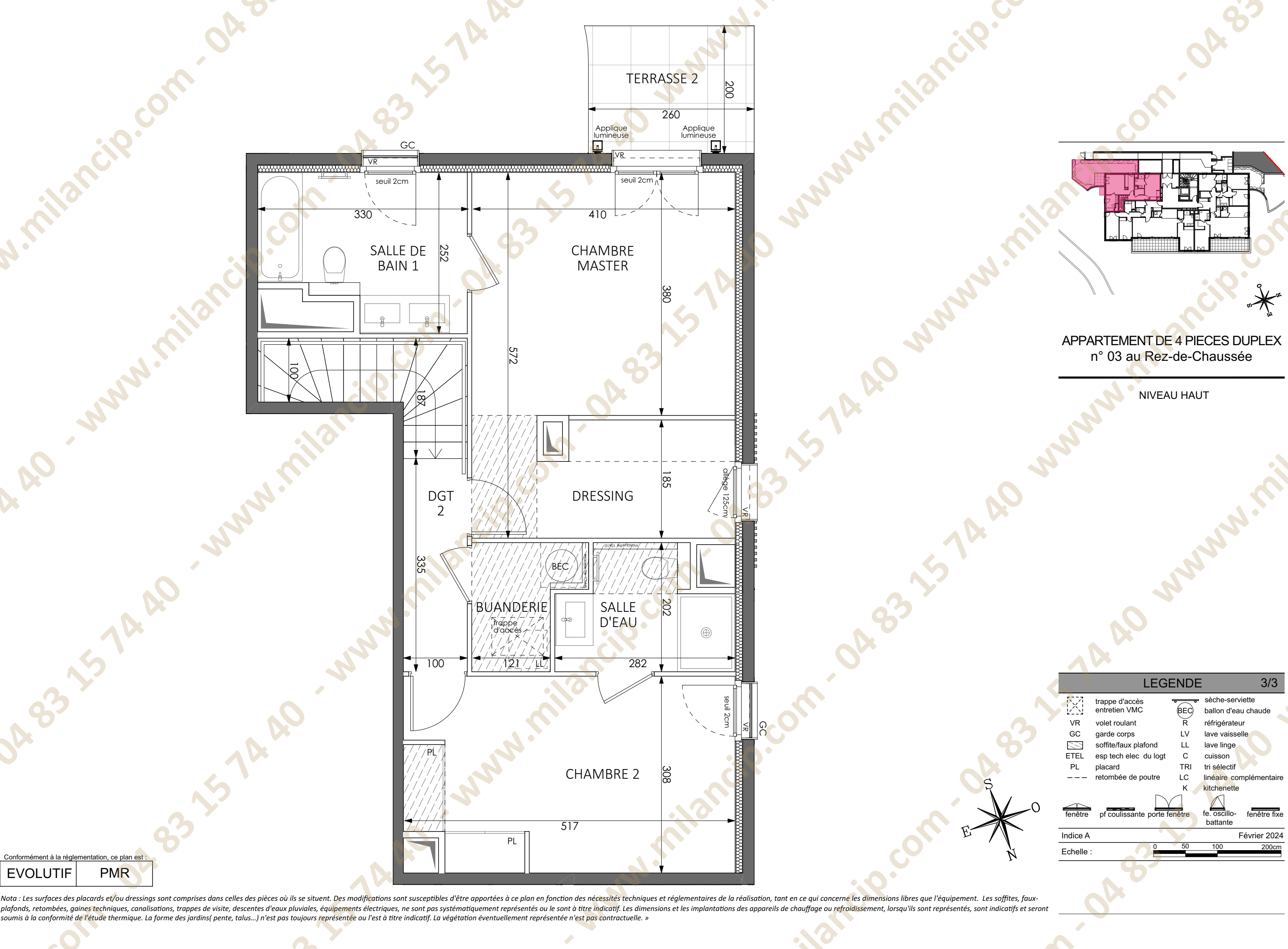
	trappe d'accès entretien VMC		sèche-serviette
	VR		ballon d'eau chaude
	GC		R
	soffite/faux plafond		LV
	ETEL		LL
	PL		C
	retombée de poutre		TRI
			LC
			K
	fenêtre		porte fenêtre
	pf coulissante		fe. oscillo- battante
	fenêtre fixe		

Indice A
Echelle : 0 50 100 200cm
Février 2024

Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF PMR

Nota : Les surfaces des placards et/ou dressings sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage ou refroidissement, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins(pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »



APPARTEMENT DE 4 PIECES DUPLEX
n° 03 au Rez-de-Chaussée

NIVEAU HAUT

LEGENDE 3/3

	trappe d'accès entretien VMC		sèche-serviette
	VR		ballon d'eau chaude
	GC		réfrigérateur
	soffite/faux plafond		lave vaisselle
	ETEL		lave linge
	PL		cuisson
	retombée de poutre		tri sélectif
			linéaire complémentaire kitchenette
	K		
	fenêtre		pt coulissante
	porte fenêtre		fe. oscillo- battante
	fenêtre fixe		

Indice A	Février 2024
Echelle :	0 50 100 200cm

Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF	PMR
----------	-----

Nota : Les surfaces des placards et/ou dressings sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage ou refroidissement, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins(pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »